

Les politiques de développement

Autor(en): **Rudolf, Jean-Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **57 [i.e. 58] (1987)**

Heft 4: **XIVe stage de l'Université populaire jurassienne sur l'aménagement du territoire : quelle politique régionale?**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les politiques de développement

Par Jean-Philippe RUDOLF, assistant du professeur Maillat



La notion de politique régionale en Suisse date de 1974 seulement, avec l'introduction de la LIM. Une deuxième mesure importante est prise en 1978, avec l'arrêté Bonny. Ces deux mesures visaient à restreindre les disparités entre les différentes régions et à favoriser l'innovation et la diversification dans les entreprises. On constate qu'à partir de 1981 ces mesures n'apportent plus les effets escomptés. Au vu de la crise structurelle frappant actuellement le monde occidental, on s'est rendu compte qu'il fallait imaginer de nouvelles politiques régionales.

La nouvelle politique régionale

La nouvelle politique régionale a pour but d'inciter les entreprises de la région à améliorer leurs capacités d'innovation et de diversification et de favoriser l'implantation d'entreprises étrangères à la région. Les mesures exogènes ont un effet positif à court terme mais – à plus long terme – il semblerait judicieux d'axer les mesures sur le potentiel local. Les nouvelles mesures complètent les mesures traditionnelles. Ensemble, elles tendent à inciter les PME à agir. Elles cherchent à fonctionner comme soutiens pour les PME aussi bien en amont qu'en aval.

Il est nécessaire qu'il y ait une très forte collaboration entre les collectivités publiques et les PME. On doit rencontrer un désir d'agir sur le plan politique, et les entrepreneurs doivent se sentir concernés.

Les points où la politique régionale peut jouer un rôle sont les suivants :

- accès des PME à l'information ;
- appuis dans les domaines de la technologie, de la gestion, du marketing ;
- formation continue de la main-d'œuvre ;
- collaboration interentreprises (cela implique la notion de réseaux) ;
- appuis au démarrage de nouvelles entreprises (par exemple : construction d'usines-relais).

Ces différentes mesures peuvent émaner des pouvoirs publics, du secteur privé ou être mixtes. Les PME peuvent de leur côté participer activement au financement d'organismes tels que chambres de commerce, banques cantonales, sociétés de capital-risque, centres techniques, universités, associations pour le développement économique, etc.

*Propos retranscrits
par M. Mazzarini*